

Après la France, l'Espagne sanctionne à son tour le repos hebdomadaire en cabine...



La FENADISMER, organisation patronale représentant les PME et TPE espagnoles à capitaux patrimoniaux du transport routier, a annoncé le 24 janvier dans un communiqué de presse que le gouvernement espagnol va se conformer à la décisions de la justice Européenne et sanctionnera le repos hebdomadaire en cabine à partir du 1er juillet 2018.

Cette décision de l'Espagne fait suite à la décision de la cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) du 20 décembre 2017 sur le règlement 561/2006 portant sur les temps de conduite et de repos. Pour rappel, cette décision de la CJUE indique que seuls les repos journaliers et réduits peuvent être pris à bord du véhicule.

L'OTRE est satisfaite de cette annonce et constate avec enthousiasme que les actions mises en place par la France dans le cadre de la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale dans le transport routier sont reprises, petit à petit, dans d'autres pays de l'Union Européenne. Concernant le cas précis de l'Espagne, l'OTRE espère que les contrôleurs Espagnols et Français mettront en place des actions de contrôle communes afin de lutter efficacement contre les transporteurs *low-cost* peu respectueux de la réglementation.